

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 85 (1940)  
**Heft:** 5-6

**Artikel:** À propos de la défensive  
**Autor:** Montfort  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348330>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

85<sup>e</sup> année

Nos 5-6

Mai-Juin 1940

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne — Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

## A propos de la défensive

(Complément à de précédents articles.)<sup>1</sup>

« Pourquoi faut-il que la tactique allemande soit si profondément imprégnée par la technique moderne alors que la nôtre paraisse lui être sinon contraire, du moins volontiers étrangère ? » Cette récente réflexion du général français Duval pourrait souvent être appliquée à nos exercices.

Sans vouloir jouer les Cassandres, nous nous permettons cependant d'observer que les opérations actuelles exigent, au point de vue défensif, l'application des procédés que nous exposions ici même il y a deux et trois ans. Force nous est bien de constater aussi que notre affirmation : « toute l'organisation d'une position est fonction de la défense anti-chars » doit être maintenue, bien que contestée en 1937.

Néanmoins, les principes que nous nous efforçons de mettre précédemment en lumière sont loin d'avoir été

<sup>1</sup> *Revue militaire suisse*, janvier 1937 : « La défense d'après le S. C. 1927... en 1937 ».

*Revue militaire suisse*, février 1938 : « De l'influence exercée sur notre tactique par l'introduction en masse, dans les armées voisines, d'engins motorisés et blindés ».

admis et appliqués : l'expérience de très récents services d'instruction nous l'a malheureusement prouvé. Aussi croyons-nous faire œuvre utile en exposant encore, simplement et brièvement, quelques idées propres à amener nos camarades à abandonner des procédés de combat qui ne sont plus admissibles à l'heure actuelle.

\* \* \*

Le *front d'arrêt* et, dans sa profondeur, la *position*, doivent être déterminés, avant tout, par la recherche, la combinaison des obstacles à opposer à une attaque de chars. C'est dire qu'on occupera non seulement une coupure avec le front d'arrêt, mais encore, sur une profondeur suffisante, tous les centres de résistance anti-chars — ces centres se prêtant un mutuel appui de feux. Le plan de feux contre l'infanterie devient alors fonction du dispositif anti-chars.

A l'heure actuelle, on donne encore trop d'importance au plan de feux, et pas assez au dispositif. Chaque point d'appui doit être naturellement ou artificiellement anti-chars. Il doit pouvoir résister même entouré. Le fait qu'il flanque les points d'appui voisins et qu'il est flanqué par eux, ne le libère en rien de sa mission principale : tenir même entouré, tenir même dans le cas où les points d'appui voisins seraient tombés. La défense propre du point d'appui passe avant les flanquements réciproques.

Or, le plus souvent, dans nos exercices, les dispositifs défensifs ne permettent pas à nos points d'appui de résister même entourés. Ils sont fréquemment irréfléchis, incohérents, dangereux.

Les flanquements ne peuvent du reste être obtenus par les armes de première ligne<sup>1</sup>. « Le feu appelle le feu », et, au moment du combat, l'arme en premier échelon fera face à l'adversaire qui la menace directement. Elle ne tirera

<sup>1</sup> « Les armes disposées pour tirer en flanquement doivent avoir leur flanc, exposé à l'ennemi, fortement protégé, sans quoi elles risquent de faire défaut au moment décisif » (Règl. Inf. I, art. 104).

vraisemblablement pas au profit du voisin ! A moins que par un procédé spécial (créneau par exemple) on ne lui impose le tir dans cette direction.

Le procédé qui consiste à placer les gerbes, d'abord, pour déterminer, ensuite, l'emplacement des armes, nous amène à ces dispositifs incohérents. Le système anti-règlementaire<sup>1</sup> qui fait placer les *mitrailleuses* par le commandant de bataillon et les F. M. par le commandant de compagnie de fusiliers, nous conduit à des solutions de ce genre, solutions inadmissibles et dangereuses à notre époque.

Les sources de feu ne peuvent plus être placées n'importe où, en plein champ. Elles doivent être inaccessibles aux chars, protégées des vues et des coups de l'aviation. Le dispositif du point d'appui ne peut plus être fantaisiste ; il doit se prêter à soutenir un siège et faciliter l'action du commandement. Devant l'effet moral considérable que produira sur le défenseur l'attaque moderne, tout doit être mis en œuvre pour sauvegarder l'influence du chef.

Les fronts que nous devons affecter à nos unités et notre terrain compartimenté nous obligent, le plus souvent, à adopter le point d'appui de section. Mais il est faux de décentraliser davantage, d'avoir des groupes et des armes complètement isolés. La section de fusiliers ou la demi-section de mitrailleurs ne doivent pas être fractionnées.

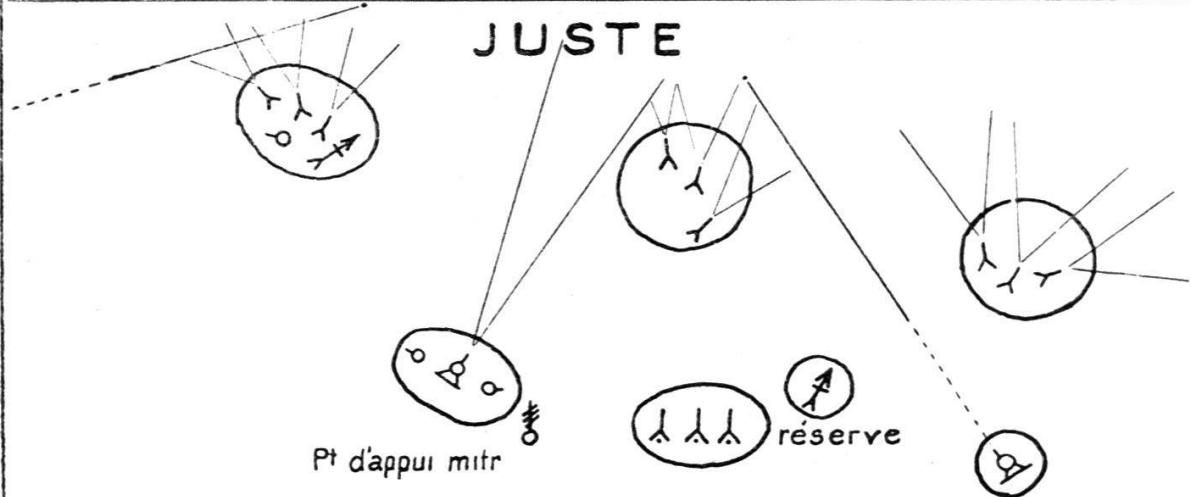
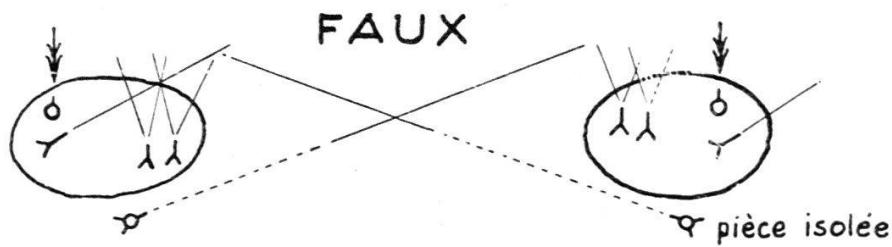
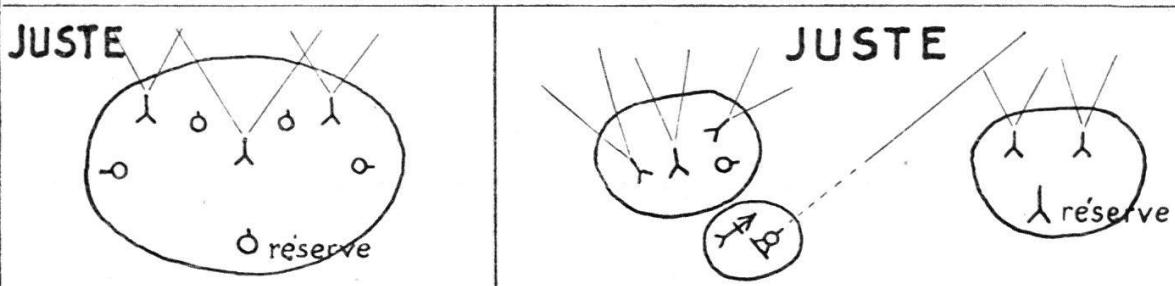
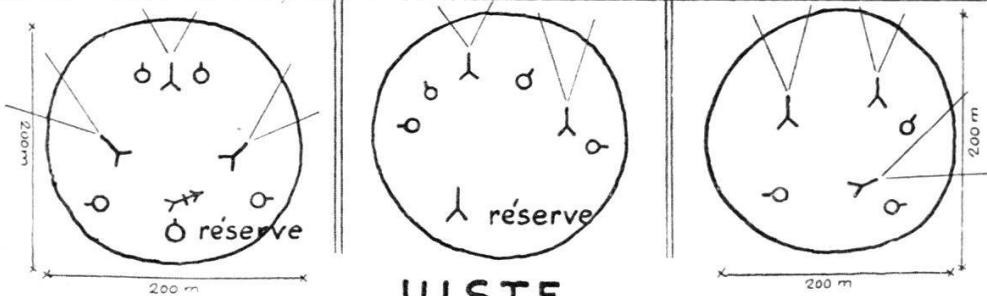
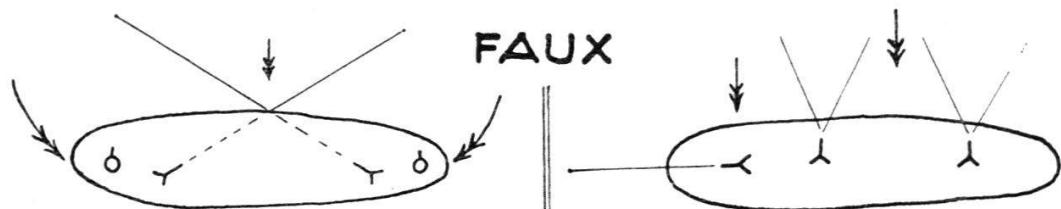
D'autre part, il ne faut pas créer des points d'appui trop lourds ; une section de fusiliers renforcée de mitrailleuses, de lance-mines et de canons d'infanterie, par exemple. Nos officiers subalternes ont déjà assez à faire à commander leur section et ils ne peuvent dominer des « groupements combinés ».

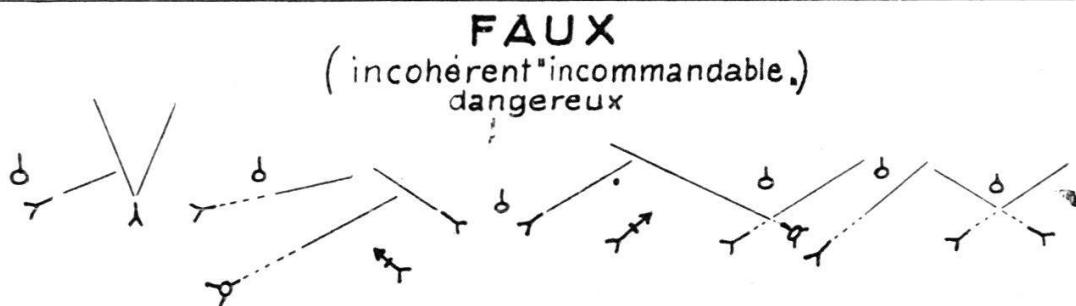
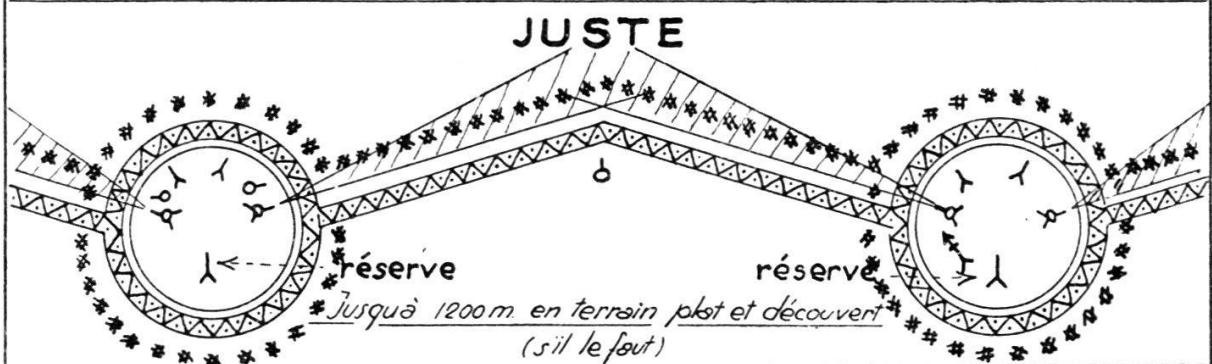
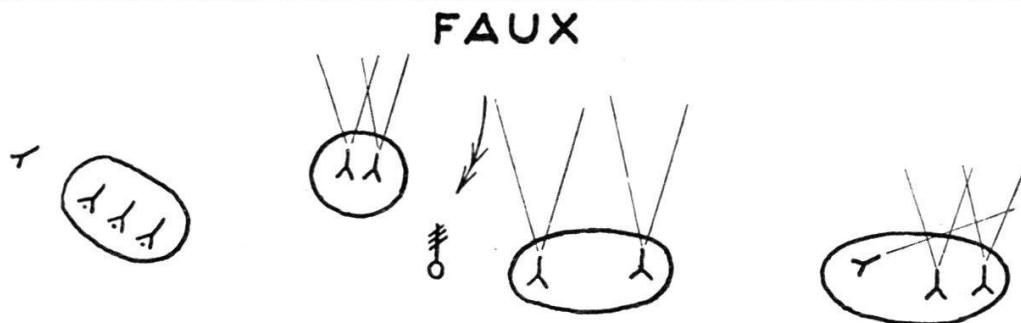
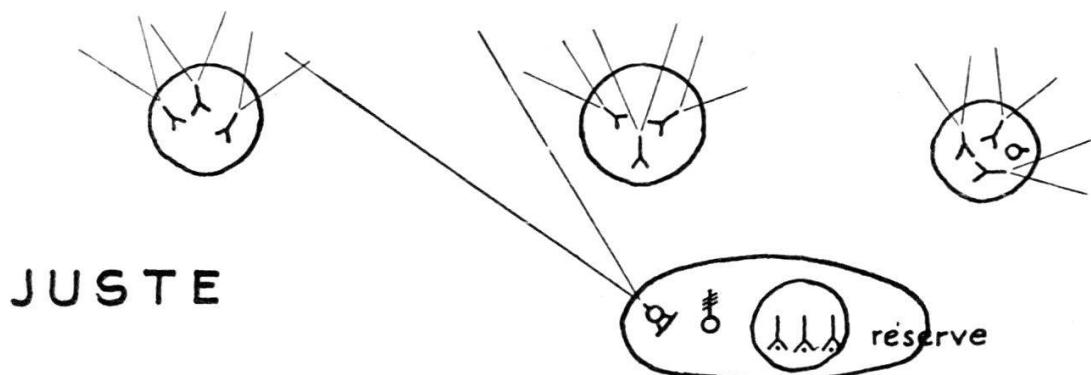
Il vaut du reste mieux, dans la plupart des cas, porter l'accent des mitrailleuses sur des secteurs importants que d'avoir une poussière de mitrailleuses sur tout le front.

Il faut créer, derrière les points d'appui des fusiliers, des points d'appui de mitrailleurs, anti-chars, et le chef de

<sup>1</sup> Règl. Inf. IV, art. 177, et Règl. Inf. III, art. 116 et 117.

## QUELQUES DISPOSITIFS DE POINTS D'APPUI





Note Il va de soi que toutes les sources de feu sont supposées inaccessibles aux chars. Pour ne pas charger les croquis, les obstacles (antichars et contre infanterie) n'ont pas été portés

section mitrailleurs doit commander sa section ou au moins une demi-section<sup>1</sup>.

Pratiquement, il n'y a bien souvent aucune différence entre la mitrailleuse et le fusil-mitrailleur et il n'est pas nécessaire d'avoir des mitrailleuses partout et en toute première ligne.

\* \* \*

*La profondeur de la position* doit être assurée à tout prix, même si, pour l'obtenir, il faut laisser des lacunes dans les lignes successives. Les Français ne l'avaient pas compris partout ; ils l'ont payé cher.

\* \* \*

Il convient de voir « gros » en construisant *les obstacles anti-chars*. Nos obstacles et nos barricades sont en général encore trop légers. Ce sont cependant le char *moyen* et le char *lourd* qui règnent en maîtres sur le champ de bataille.

L'obstacle anti-chars, naturel ou artificiel, passe en première urgence. Fermé d'abord autour des points d'appui, il doit être en outre continu et le plus possible battu par les armes anti-chars et par les armes ordinaires.

\* \* \*

Si, dans certains secteurs particulièrement favorables aux chars, le nombre des canons d'infanterie se révèle insuffisant, il ne faut pas hésiter à employer le canon de campagne de 7,5 cm., par pièces isolées, en tir direct contre les engins blindés. Le canon de campagne, ne l'oublions pas, a été la parade allemande aux chars alliés en 1918.

<sup>1</sup> « L'unité de combat est la section ou demi-section » (de mitrailleurs) (Règl. Inf. IV, art. 148).

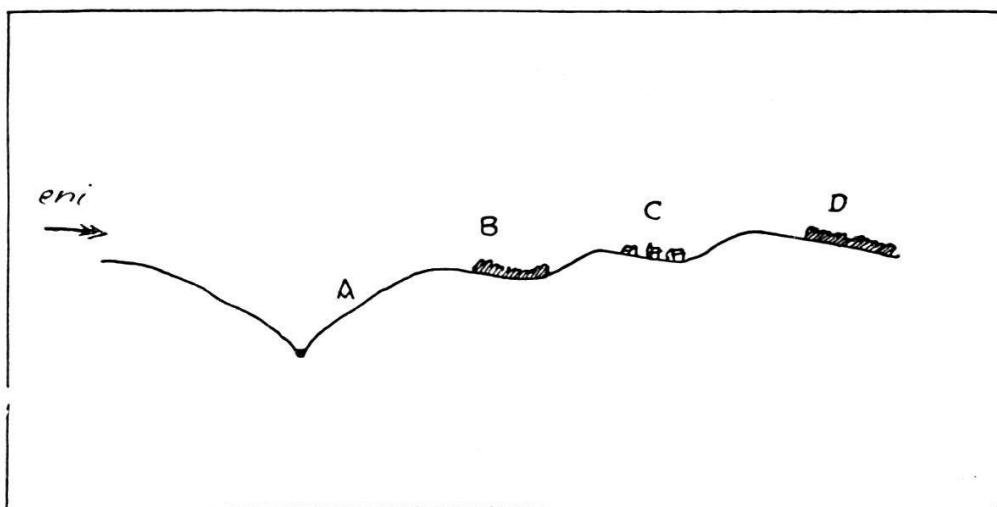
« L'échelonnement du bataillon en profondeur comprend : le front d'arrêt, occupé par une partie des compagnies de fusiliers ; *plus en arrière, les positions de feu des mitrailleuses et des autres armes lourdes du bataillon* » (Règl. Inf. I, art. 99).

« On s'efforce de placer les pièces en flanquement et *de les grouper dans des points d'appui inaccessibles aux chars*, tels que des forêts ou des localités, et derrière des obstacles naturels ou artificiels » (Règl. Inf. IV, art. 175).

Le général Eimannsberger<sup>1</sup>, qui n'a pas été assez lu ni écouté, admet qu'en moyenne un canon démolira trois chars avant d'être lui-même mis hors de combat ; ce qui l'amène à demander 72 canons anti-chars par secteur de division, dans un terrain moyen. Il convient de s'en souvenir.

\* \* \*

Le front d'arrêt doit être placé sur un obstacle naturel anti-chars — et quelle peine avons-nous pour faire admettre cette idée devenue officielle (I. C. D.) — mais il va de soi que les échelons successifs des points d'appui, dans la profondeur de la position, ne pourront pas tous être placés sur des coupures. Pour les organisations arrières, il faudra alors utiliser, le plus possible, les contre-pentes — si des raisons impérieuses (conservation d'un observatoire par exemple) ne s'y opposent pas.



En effet, si l'obligation de tenir l'obstacle anti-chars sous le feu nous expose en A aux vues et aux coups de l'artillerie ennemie, en B, en C et en D on peut échapper partiellement à cette artillerie en s'organisant sur les contre-pentes, dans des points d'appui anti-chars renforcés d'obstacles artificiels. Du moment qu'il n'y a pas d'obstacle

<sup>1</sup> *Der Kampfwagenkrieg*, par L. von EIMANNSBERGER, I. F. Lehmanns Verlag, Munich.

naturel à battre, il serait ridicule de se placer sur les crêtes sous prétexte de champ de tir et pour utiliser la *portée* des armes. On peut suppléer au manque de champ de tir par le *débit* des armes ; c'est la raison pour laquelle un court champ de tir exige impérieusement une *arme automatique*.

\* \* \*

Il se confirme que les *avant-postes* doivent résister et dissocier l'attaque. Sauf cas très particuliers de terrain ou circonstances atmosphériques favorables (brouillard, neige) ou encore de nuit, il est en effet impossible de les replier devant l'attaque moderne. Tout le monde résiste, et on pourrait dire qu'il n'y a plus d'avant-postes.

\* \* \*

La *contre-attaque* de grand style a vécu. Elle a même eu, chez nous, une vie singulièrement longue. Il serait cependant faux de condamner sans appel toute activité, toute mobilité dans la défensive. Il est nécessaire d'avoir des réserves à tous les échelons pour pouvoir dominer les situations imprévisibles qui se présenteront certainement au cours même du combat. Cas échéant, il faut pouvoir colmater une brèche, et le contre-assaut trouvera encore son emploi dans des terrains couverts, escarpés, où l'infanterie assaillante sera privée de ses chars et de son aviation.

\* \* \*

La *défense anti-aérienne* est aussi indispensable que la défense terrestre. Désormais la bataille se livre, à tous les échelons, dans les trois dimensions. Il convient souvent de limiter le nombre des armes en tir terrestre pour augmenter celui des armes en D.C.A. Les huit mitrailleuses D.C.A. du bataillon constitueront, dans bien des cas, un minimum, sans parler des calibres plus forts, indispensables aux échelons supérieurs.

\* \* \*

En ce qui concerne les *travaux*, les emplacements doivent échapper, à tout prix, aux vues de l'aviation, aux vues des chars et au danger d'écrasement par ces derniers. Tous les ouvrages de campagne, qui ne peuvent être à l'épreuve des obus tirés de plein fouet et des bombes, doivent donc être camouflés habilement, étroits, profonds et bien coffrés. Nos profils officiels sont trop larges.

\* \* \*

Le *déclenchement des feux* doit, plus que jamais, se faire au dernier moment. C'est vrai pour l'infanterie et pour l'artillerie. Sinon nos armes seront détruites, par les chars et par l'aviation, avant l'attaque d'infanterie. Quant aux armes anti-chars, au contraire, elles doivent tirer dès que le but est à bonne portée, en tenant compte de la vitesse de ce dernier. Dans nos exercices, on ne prête pas assez d'attention à la consigne de déclenchement des tirs<sup>1</sup>. Par ailleurs, on organise souvent des tirs de harcèlement qui peuvent s'avérer plus dangereux qu'utiles.

\* \* \*

A propos de la défensive (et même à propos de tout), les prescriptions du nouveau Règlement de l'Infanterie, qui correspondent, soit dit en passant, à ce que nous venons d'exposer, paraissent encore peu connues de nos officiers.

Pour conclure brièvement, qu'on nous permette de reprendre ce que nous disions dans un précédent article : « *Confiance, mais sortons de l'ornière et au travail !* » Nous n'avons pas encore fait rendre, par des procédés adéquats, tout ce que nos moyens appliqués à notre terrain peuvent donner.

Colonel E.M.G. MONTFORT.

---

<sup>1</sup> Voir Règl. Inf. III, art. 116.